



Assemblée générale

Distr. limitée
24 octobre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Deuxième Commission

Point 87 b) de l'ordre du jour

Environnement et développement durable :

Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Venezuela* : projet de résolution

Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 52/200 du 18 décembre 1997, 53/185 du 15 décembre 1998, 54/220 du 22 décembre 1999, 55/197 du 20 décembre 2000 et 56/194 du 21 décembre 2001 ainsi que les résolutions 1999/46 et 1999/63 du Conseil économique et social, en date des 28 et 30 juillet 1999, et prenant note de la résolution 2000/33 du Conseil, en date du 28 juillet 2000,

Réaffirmant qu'il importe d'élaborer des stratégies nationales, sous-régionales, régionales et internationales visant à prévenir et à limiter les dégâts causés par les catastrophes naturelles résultant du phénomène El Niño et à y remédier,

Accueillant avec satisfaction les efforts faits par le Gouvernement équatorien en coopération avec l'Organisation météorologique mondiale et le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et l'annonce faite concernant l'ouverture en janvier 2003 du Centre international de recherche sur le phénomène El Niño à Guayaquil (Équateur),

Prenant acte du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg et de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable adoptés par le Sommet mondial pour le développement durable, tenu en Afrique du Sud du 26 août au 4 septembre 2002,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général¹;
2. *Encourage* le Gouvernement équatorien, l'Organisation météorologique mondiale et le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes à poursuivre leurs efforts conjoints visant à mener à bien le processus de création du Centre international de recherche sur le phénomène

* Au nom des États Membres de l'Organisation qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.
1 A/57/189.



El Niño;

3. *Engage* le Secrétaire général et les organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies, notamment ceux qui participent à l'application de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, et encourage la communauté internationale à prendre les mesures qui se révéleraient nécessaires pour faciliter la création du centre de recherche susmentionné à Guayaquil (Équateur), et invite la communauté internationale à fournir une assistance financière, technique et scientifique et à apporter sa coopération à cette fin, ainsi qu'à renforcer, le cas échéant, d'autres centres se consacrant à l'étude du phénomène El Niño ;

4. *Encourage* le Centre, dès sa création, à renforcer ses liens avec d'autres organisations régionales et mondiales pour l'étude du climat compétentes ainsi qu'avec des services d'information sur Internet, de façon que les ressources existantes soient utilisées efficacement;

5. *Demande* à l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes de faire en sorte que l'on étudie comme il convient les mesures nécessaires pour faire face plus efficacement aux événements météorologiques et hydrologiques extrêmes tels qu'El Niño, dans le cadre de l'examen décennal de la Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr : directives pour la prévention des catastrophes, la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets, et de son plan d'action²;

6. *Prie* le Secrétaire général de continuer à promouvoir l'application intégrale de ses résolutions 52/200, 53/185, 54/220, 55/197 et 56/194 ainsi que des résolutions 1999/46, 1999/63 et 2000/33 du Conseil économique et social;

7. *Prie également* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-neuvième session, au titre de la question intitulée « Environnement et développement durable », de la suite qui aura été donnée à la présente résolution.

² A/CONF.172/9; résolution 1, annexe I.